

RCS : TROYES Code greffe : 1001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00312 Numéro SIREN : 533 388 658 Nom ou dénomination : 3C INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2019 sous le numéro de dépôt 3518

Greffe du tribunal de commerce de TROYES



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/08/2019

Numéro de dépôt : 2019/3518

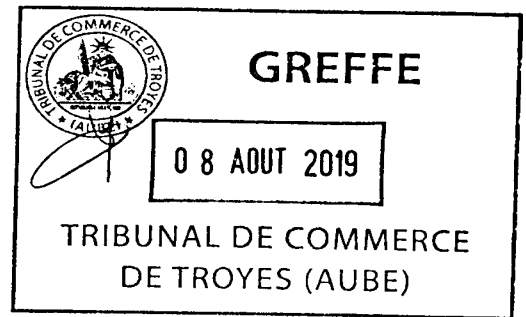
Déposant :

Nom/dénomination : 3C INGENIERIE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 533 388 658

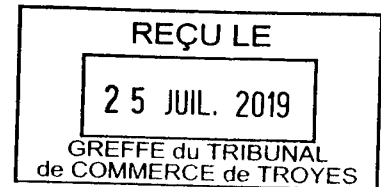
N° gestion : 2011 B 00312



3C INGENIERIE
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 €
Siège social : 26 bis, rue Jules Didier
10120 ST ANDRE LES VERGERS

RCS TROYES B 533 388 658

- = * = -



2011 3312
2019/3518

**APPROBATION DES COMPTES
AU 31 DECEMBRE 2018**

DOCUMENTS DEPOSES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE :

- 1°) Bilan, Compte de Résultat, Annexe ;
- 2°) Rapport du Commissaire aux Comptes ;
- 3°) Proposition d'Affectation du Résultat ;
- 4°) Résolution d'Affectation Votée.

- = * = -



A handwritten signature in black ink, located at the bottom right of the page.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	43 649	42 827	822	1 278
Fonds commercial	42 000		42 000	42 000
Autres immobilisations incorporelles	5 490	5 490		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	3 194	3 194		
Autres immobilisations corporelles	211 666	116 846	94 821	105 002
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	1 623		1 623	1 623
Prêts	50 000		50 000	
Autres immobilisations financières	6 665		6 665	6 665
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	364 288	168 357	195 931	156 568
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	431 964	2 675	429 289	450 509
Fournisseurs débiteurs				842
Etat, Impôts sur les bénéfices	59 093		59 093	44 277
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	6 834		6 834	4 943
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande	27 660		27 660	1 726
Disponibilités	54 041		54 041	59 569
Charges constatées d'avance	9 180		9 180	6 674
TOTAL ACTIF CIRCULANT	588 772	2 675	586 097	568 541
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	953 060	171 032	782 028	725 109

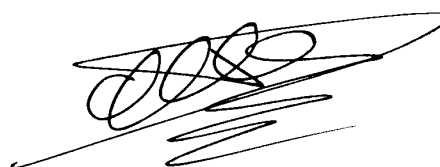
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
 Le Président



Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	55 037	55 037
Réserve légale	5 000	5 000
Autres réserves	172 667	123 654
Résultat de l'exercice	68 897	129 013
TOTAL CAPITAUX PROPRES	351 601	362 704
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	14 664	40 594
Découverts et concours bancaires	806	662
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	15 470	41 256
Emprunts et dettes financières diverses	138 075	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	150	150
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 968	41 256
Personnel	57 247	86 264
Organismes sociaux	91 140	84 948
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	99 283	91 569
Autres dettes fiscales et sociales	2 609	3 654
Dettes fiscales et sociales	250 279	266 434
Autres dettes	484	13 308
TOTAL DETTES	430 426	362 405
TOTAL PASSIF	782 028	725 109

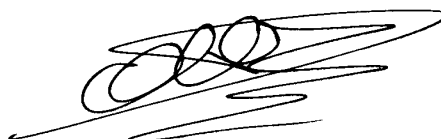
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
 Le Président



Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	2 078	
Production vendue	1 846 430	1 828 915
Autres produits	2 646	5 098
Total	1 851 155	1 834 013
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	2 078	
Autres achats & charges externes	590 234	604 987
Total	592 312	604 987
MARGE SUR M/SES & MAT	1 258 843	1 229 026
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	20 654	17 604
Salaires et Traitements	829 218	734 221
Charges sociales	304 352	250 052
Amortissements et provisions	24 761	23 161
Autres charges	2 486	1 774
Total	1 181 470	1 026 813
RESULTAT D'EXPLOITATION	77 373	202 213
Produits financiers	119	70
Charges financières	5 463	3 767
Résultat financier	-5 344	-3 697
RESULTAT COURANT	72 029	198 516
Produits exceptionnels	2 876	
Charges exceptionnelles	2	
Résultat exceptionnel	2 874	
Participation des salariés		39 703
Impôts sur les bénéfices	6 005	29 800
RESULTAT DE L'EXERCICE	68 897	129 013

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Président



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3C INGENIERIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 782 028 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 68 897 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par la direction de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3ans
- * Installations techniques : 4 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Une provision pour dépréciation est constituée pour chaque élément de l'actif immobilisé, y compris pour le fonds de commerce le cas échéant, dans le cas où sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 36 914 Euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 64591 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Fonds commercial	42 000			42 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	49 139			49 139
Immobilisations incorporelles	91 139			91 139
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
industriels	3 194			3 194
- Installations générales, agencements				
aménagements divers	104 250			104 250
- Matériel de transport		5 063		5 063
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	100 372	6 385	4 404	102 353
Immobilisations corporelles	207 816	11 448	4 404	214 860
- Participations évaluées par mise en				
- Autres titres immobilisés	1 623			1 623
- Prêts et autres immobilisations financières	6 665	50 000		56 665
Immobilisations financières	8 288	50 000		58 288
ACTIF IMMOBILISE	307 244	61 448	4 404	364 288

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		11 448	50 000	61 448
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		11 448	50 000	61 448
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		4 404		4 404
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		4 404		4 404

Notes sur le bilan

Fonds commercial

Immobilisations incorporelles

31/12/2018

Éléments achetés	42 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	

Total	42 000
--------------	---------------

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 861	456		48 317
Immobilisations incorporelles	47 861	456		48 317
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 194			3 194
- Installations générales, agencements aménagements divers	44 949	10 556		55 505
- Matériel de transport		46		46
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 672	11 027	4 404	61 295
Immobilisations corporelles	102 814	21 629	4 404	120 040
ACTIF IMMOBILISE	150 676	22 085	4 404	168 357

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	456	21 629	22 085
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	456	21 629	22 085
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		4 404	4 404
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice		4 404	4 404

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	50 000	50 000	
Autres	6 665		6 665
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	431 964	431 964	
Autres	65 927	65 927	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 180	9 180	
Total	563 736	557 071	6 665
Prêts accordés en cours d'exercice	50 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

Montant

Clients - factures à établir

12 855

Total

12 855

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 50 000,00 Euro décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

Capitaux Propres

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	10,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	806	806		
- à plus de 1 an à l'origine	14 664	12 550	2 114	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	138 075	73 715	64 360	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 968	25 968		
Dettes fiscales et sociales	250 279	250 279		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	634	634		
Produits constatés d'avance				
Total	430 426	363 952	66 474	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	37 855			
(**) Dont envers les associés	150			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parv.	8 773
Intérêts courus à payer	806
Provision congés à payer	57 247
Charges sur congés à payer	24 197
Charges sociales à payer	15 724
Etat - autres charges à payer	2 609
Clients - RRR à accorder	111
Total	109 467

Signature de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE
Adresse de l'entreprise : 26 Bis rue Jules Didier 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Numéro SIRET : 53338865800023

Notes sur le bilan

Régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	9 180		
Total	9 180		

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE
Adresse de l'entreprise : 26 Bis rue Jules Didier 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Numéro SIRET : 53338865800023

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

Montant en
Euro

Effets escomptés non échus

Avals et cautions

Engagements en matière de pensions

Engagements de crédit-bail mobilier

Engagements de crédit-bail immobilier

Caution solidaire de Mr Julien Parisot

15 088

Garantie BPIFRA

10 562

Autres engagements donnés

25 650

Total

25 650

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de sûretés réelles

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Montant des engagements pris matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 46 641 Euro.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

SAS 3C INGENIERIE

26 bis rue Jules Didier

10120 SAINT ANDRE LES VERGERS.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS.**

Exercice clos le 31 décembre 2018.

S.A.R.L. au capital de 517 000 €. - RCS BRIGNOLES 484 155 676
SIRET 484 155 676 00014 - N° T.V.A. FR 01 484 155 676
N° Inscription Tableau Ordre de la Région PACA 10 0000 7534
N° de dépôt - 2019/3518 / 533388658



6, Chemin des Petits Ubacs
83170 BRIGNOLES
E-mail : eric.lequin@wanadoo.fr

Tél./Fax 04 94 59 23 74

SAS 3C INGENIERIE.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Exercice clos le 31 décembre 2018.

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale du 29 mai 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 3C INGENIERIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Page 1 sur 4

S.A.R.L. au capital de 517 000 €. - RCS BRIGNOLES 484 155 676
SIRET 484 155 676 00014 - N° T.V.A. FR 01 484 155 676
N° Inscription Tableau Ordre de la Région PACA 10 0000 7534



Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

J'ai orienté particulièrement ma mission sur le respect et l'évolution des procédures mises en place dans votre société.

J'ai notamment porté mon attention sur la qualité et la fiabilité de la communication entre Monsieur et Madame PARISOT (compte tenu de leur éloignement géographique) et les différents services de votre société ainsi que ceux de votre cabinet d'expertise comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les opérations sur le capital intervenues au niveau de votre société au cours de l'exercice 2018 sont mentionnées dans mon rapport spécial.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BRIGNOLES
Le 10 mai 2019.

Éric LEQUIN
Commissaire Aux Comptes.

Gérant de la SARL LE CENTRE COMPTABLE
Titulaire du mandat de commissaire aux comptes.

LE CENTRE COMPTABLE

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE A LA COMPAGNIE

D'AIX EN PROVENCE ET DE BASTIA

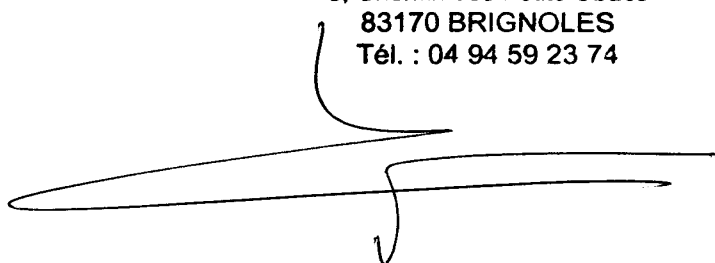
Sarl au Capital de 517 000 €

RCS Draguignan 484 155 676

6, Chemin des Petits Ubacs

83170 BRIGNOLES

Tél. : 04 94 59 23 74



2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3C INGENIERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 26 Bis rue Jules Didier 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 5 3 3 3 8 8 6 5 8 0 0 0 2 3		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le 31/12/2018					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	43 649	AG	42 827	822
		Fonds commercial (1)	AH	42 000	AI		42 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	5 490	AK	5 490	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 193	AS	3 193	
		Autres immobilisations corporelles	AT	211 666	AU	116 845	94 820
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	1 623	BE		1 623
		Prêts	BF	50 000	BG		50 000
		Autres immobilisations financières*	BH	6 665	BI		6 665
		TOTAL (II)	BJ	364 288	BK	168 357	195 931
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	27 660	BW		27 660
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	431 964	BY	2 675	429 288
		Autres créances (3)	BZ	65 927	CA		65 927
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Disponibilités		CF	54 040	CG		54 040	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 179	CI		9 179	
	TOTAL (III)	CJ	588 772	CK	2 675	586 096	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CV					
Renvois : (1) Dont droit au bail :		953 060	IA	171 032	782 027		
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	50 000	(3) Part à plus d'un an	CR		
				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note

LE CENTRE COMPTABLE
SOCIETE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRITE A LA COMPAGNIE
D'AIX EN PROVENCE ET DE BASTIASarl au Capital de 517 000 €
RCS Draguignan 484 155 676
6, Chemin des Petits Ubacs
83170 BRIGNOLES
Tél. : 04 94 59 23 74

PRIEUR ET ASSOCIES TROYES

68 rue Georges Clémenceau 10008 TROYES CEDEX

Tél. 03 25 73 95 95

RUF 5

MISSION DE PRESENTATION : Voir le Rapport de l'Expert-Comptable

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3C INGENIERIE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	55 036		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	172 667		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	68 897		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	351 601	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	15 469		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	138 224		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	25 968		
	Dettes fiscales et sociales	DY	250 279		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régularisé	Autres dettes	EA	484		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	430 426		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	782 027		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	363 952			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques	EH	805			

* Des explications sont fournissant cette information dans les documents annexes

Cegid Group

PRIEUR ET ASSOCIES TROYES

68 rue Georges Clémenceau 10008 TROYES CEDEX

Tél. 03 25 73 95 95

Page 6

MISSION DE PRESENTATION : Voir le Rapport de l'Expert-Comptable



2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2019Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE										Néant ☐ *	
				Exercice N							
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			FA	2 078	FB		FC	2 078		
	Production vendue { biens * services *			FD		FE		FF			
				FG	1 846 430	FH		FI	1 846 430		
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	1 848 508	FK		FL	1 848 508		
	Production stockée*							FM			
	Production immobilisée*							FN			
	Subventions d'exploitation							FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FP	2 624		
	Autres produits (1) (11)							FQ	22		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	1 851 154		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS	2 078		
	Variation de stock (marchandises)*							FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	590 233		
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	20 653		
	Salaires et traitements*							FY	829 217		
	Charges sociales (10)							FZ	304 351		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*							GA	22 085	
									GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*							GC	2 675	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD		
	Autres charges (12)							GE	2 486		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	1 773 782		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	77 372			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)							GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)							GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	25		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	93		
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM			
	Différences positives de change							GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO			
	Total des produits financiers (V)							GP	118		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	5 462		
	Différences négatives de change							GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT			
	Total des charges financières (VI)							GU	5 462		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(5 344)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	72 028			

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Les explications figurant dans ce rubrique sont indiquées dans la notice n° 2032

6. **Comité des Petits Brigoles**
83170 BRIGNOLES
Tél. : 04 94 59 23 14

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3C INGENIERIE

Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 875
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 875
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 873
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	6 005
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 854 149
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 785 252
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	68 897
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 624
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 480	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
obligatoires	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
Pénalités, amendes fiscales et pénales	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	2		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 875	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

LE CENTRE COMPTABLE
 SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
 INSCRITE A LA COMPAGNIE
 D'AIX EN PROVENCE ET DE BASTIA
 Sarl au Capital de 517 000 €
 RCS Draguignan 484 155 676
 6, chemin des Petits Ubacs
 83170 BRIGNOLES
 Tél. : 04 94 59 29 74

* Des exercices antérieurs au 1er janvier 2018, les données sont données dans la notice n° 2032.

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3C INGENIERIE		Néant		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		
				Augmentations		
				Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	91 139	KE	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions		KJ	KK	KL	
	Sur sol propre	Dont Composants L9		KN	KO	
	Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KP	KR	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KQ	KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	3 193	KT	KV	
	Matériel de transport *		104 249	KW	KX	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		100 372	KZ	LA	
	Emballages récupérables et divers *			LC	LD	
	Immobilisations corporelles en cours			LE	LG	
	Avances et acomptes			LI	LJ	
				LK	LM	
				LL	LN	
				LO	LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T	
	Autres participations		8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés	1 623	IP	IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières	6 665	IT	IU	IV	
		50 000				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		8 288	LQ	LR	LS	
		61 448	ØG	ØH	ØJ	
		307 243				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	
	Constructions		IQ	MA	MB	
	Sur sol propre		IR	MD	ME	
	Sur sol d'autrui		IS	MG	MH	
	Inst. gales, agencs et am. des constructions		IT	MJ	MK	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IU	MM	MN	
	Inst. gales., agencs, aménagements divers		IV	MP	MQ	
	Matériel de transport		IW	MS	MT	
	Matériel de bureau et informatique		IX	MV	MW	
	Emballages récupérables et divers *		MY	MZ	NA	
	Immobilisations corporelles en cours		NC	ND	NE	
	Avances et acomptes		NY	NG	NH	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		ØU	M7	ØW
		Autres participations		ØX	ØY	ØZ
Autres titres immobilisés			2B	2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			2F	2G	2H	
			2J	2K	2L	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		4 403	ØK	ØL	ØM	
		364 288				

PRIEUR ET ASSOCIES TROYES

68 rue Georges Clémenceau 10008 TROYES CEDEX

Tél. 03 25 73 95 95

MISSION DE PRESENTATION : Voir le Rapport de l'Expert-Comptable

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3C INGENIERIE						Néant ☐ *	
CADRE A							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM	EN
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	47 861	PF	456	PG	PH 48 317
Terrains		PI		PJ		PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 193	QA		QB	QC 3 193
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	44 948	QE	10 556	QF	QG 55 505
	Matériel de transport	QH		QI	45	QJ	QK 45
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	54 671	QM	11 026	QN	4 403
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	QT
	TOTAL III	QU	102 814	QV	21 629	QW	4 403
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	150 675	ØP	22 085	ØQ	4 403
						ØR	168 357
CADRE B							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW+NY)		NZ
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice				Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z8	
Primes de remboursement des obligations						SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données en annexe n° 2055

LE CENTRE COMPTABLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRITE A LA COMPAGNIE
D'AIX EN PROVENCE ET DE BASTIA
SARL au Capital de 517 000 €
RCS Dragage n° 484 155 676
6, Chemin des Petits Ubacs
83170 BRIGNOLES
Tél. : 04 94 59 23 74

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	2 675	6V	6W	2 675
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TV	2 675	TZ	UA	2 675
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	2 675	UC	UD	2 675
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	2 675	UF			
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

LE CENTRE COMPTABLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE À LA COMPAGNIE
D'AIX EN PROVENCE ET DE BASTIA
Sarl au Capital de 517 000 €
RCS Draguignan 484 155 676
6, Chemin des Petits Ubacs
83170 BRIGNOLES
Tél. : 04 94 59 23 74

PRIEUR ET ASSOCIÉS TROYES

68 rue Georges Clémenceau 10008 TROYES CEDEX

Tél. 03 25 73 95 95

Page 11

MISSION DE PRESENTATION : Voir le Rapport de l'Expert-Comptable



2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3C INGENIERIE		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UN	
	Prêts (1) (2)	UP 50 000	UR 50 000	
	Autres immobilisations financières	UT 6 665	UV 6 665	
	DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA 6 421	6 421
		Autres créances clients	UX 425 543	425 543
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtée ou remise en garantie * U0)	ZI	
		Personnel et comptes rattachés	UY	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM 59 093	59 093
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB 6 834	6 834
Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN		
Divers		VP		
Groupe et associés (2)		VC		
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR			
Charges constatées d'avance	VS 9 179	9 179		
TOTAUX		VT 563 736	VU 557 071 VV 6 665	
RENOIS	(1) Montant des	VD 50 000		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG 805	805	
	à plus d'1 an à l'origine	VH 14 664	12 550 2 113	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A 138 074	73 714 64 360	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B 25 968	25 968	
Personnel et comptes rattachés		8C 57 247	57 247	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D 91 139	91 139	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW 99 283	99 283	
	Obligations cautionnées	VX		
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ 2 609	2 609	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI 150	150	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K 484	484	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY 430 426	VZ 363 952 66 474	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ 150 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL 150	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK 37 855		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cagid Group

LE CENTRE COMPTABLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE A LA COMPAGNIE
D'AIX EN PROVENCE ET DE BASTIA
Sarl au Capital de 517 000 €
RCS Draguignan 484 155 676
6, Chemin des Petits Ubacs
83170 BRIGNOLES

PRIEUR ET ASSOCIES TROYES

68 rue Georges Clémenceau 10008 TROYES CEDEX

MISSION DE PRESENTATION : Voir le Rapport de l'Expert-Comptable

83170 BRIGNOLES Page 12



[Signature]

2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3C INGENIERIE		Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	129 013
	Prélèvements sur les réserves	0E	
	TOTAL I	0F	129 013
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB	
		ZD	49 013
	Dividendes	ZE	80 000
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	
TOTAL II		ZH	129 013
RENSEIGNEMENTS DIVERS			
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	
	Engagements de crédit-bail immobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance		26 014
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	45 236
	Personnel extérieur à l'entreprise		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		356 754
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		
IMPÔTS ET TAXES	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	4 904
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		590 233
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		4 967
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	15 686
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		20 653
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée		361 987
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		37 353
DIVERS	Montant brut des salaires *	0B	817 394
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	0S	
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP	
	Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévue par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	
	Groupe: résultat d'ensemble	JD	
	Plus-values à 15%	JK	
	Plus-values à 19%	JM	
	Plus-values à 15%	JN	
Si vous relevez du régime de groupe: indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	
N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

LE CENTRE COMPTABLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE À LA COMPAGNIE
D'AIX EN PROVENCE ET DE BASTIA
Sarl au Capital de 517 000 €
RCS Draguignan 484 155 676
6, Chemin des Petits Ubacs
83170 BRIGNOLES
Tél. : 04 94 59 23 74

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3C INGENIERIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 782 028 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 68 897 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par la direction de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3ans
- * Installations techniques : 4 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Une provision pour dépréciation est constituée pour chaque élément de l'actif immobilisé, y compris pour le fonds de commerce le cas échéant, dans le cas où sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable.

LE CENTRE COMPTABLE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE A LA COMPAGNIE
D'AIX EN PROVENCE ET DE BASTIA
Sarl au Capital de 517 000 €
RCS Draguignan 484 155 676
6, Chemin des Petits Ubacs
83170 BRIGNOLES
Tél. : 04 94 59 23 74

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Fonds commercial	42 000			42 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	49 139			49 139
Immobilisations incorporelles	91 139			91 139
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 194			3 194
- Installations générales, agencements aménagements divers	104 250			104 250
- Matériel de transport		5 063		5 063
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	100 372	6 385	4 404	102 353
Immobilisations corporelles	207 816	11 448	4 404	214 860
- Participations évaluées par mise en				
- Autres titres immobilisés	1 623			1 623
- Prêts et autres immobilisations financières	6 665	50 000		56 665
Immobilisations financières	8 288	50 000		58 288
ACTIF IMMOBILISE	307 244	61 448	4 404	364 288

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		11 448	50 000	61 448
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		11 448	50 000	61 448
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		4 404		4 404
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		4 404		4 404

LE CENTRE COMPTABLE
 SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
 INSCRITE A LA COMPAGNIE
 D'AIX EN PROVENCE ET DE BASTIA
 Sarl au Capital de 517 000 €
 RCS Draguignan 484 155 676
 83170 BRIGNOLES
 Tél. : 04 94 59 23 74

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Caution solidaire de Mr Julien Parisot	15 088
Garantie BPIFRA	10 562
Autres engagements donnés	25 650
Total	25 650

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Montant des engagements pris matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 46 641 Euro.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

LE CENTRE COMPTABLE

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE A LA COMPAGNIE

D'AIX EN PROVENCE ET DE BASTIA

Sarl au Capital de 517 000 €

RCS Draguignan 484 155 676

6, Chemin des Petits Ubacs

83170 BRIGNOLES

Tél. : 04 94 59 23 74

PRIEUR ET ASSOCIES TROYES

68 rue Georges Clémenceau 10008 TROYES CEDEX

Tél. 03 25 73 95 95

Page 31

MISSION DE PRESENTATION : Voir le Rapport de l'Expert-Comptable



3C INGENIERIE

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 €
Siège social : 26 bis, rue Jules Didier
10120 ST ANDRE LES VERGERS

RCS TROYES B 533 388 658

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 MAI 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 68 897,28 € de la manière suivante :

Distribution d'un dividende aux associés..... 25.000 €
soit 5 € par action

Virement du solde, soit..... 43.897,28 €
en totalité au compte "autres réserves"

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2016 : 60 000,00 €, soit 12,00 € par titre

Exercice clos le 31 décembre 2017 : 80 000,00 €, soit 16,00 € par titre

de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 mai 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Julien PARISOT

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Président

